

**Teigne du poireau :
État de la situation sur les exigences pour l'exportation.**

La province de Québec est considérée comme infestée par la Teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*). Les larves de la teigne du poireau sont spécialisées, car elles se nourrissent des feuilles de diverses plantes appartenant au genre *Allium*. Elle est considérée comme un ravageur de quarantaine aux États-Unis. De ce fait, les exportations vers les États-Unis des produits à l'état frais du genre *Allium* sont réglementées à partir du Canada (oignons verts, échalotes et poireaux) depuis le début de la saison d'exportation 2007.

L'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) avait développé un programme de certification pour la teigne du poireau afin de faciliter la certification des nombreux chargements exportés hebdomadairement aux États-Unis. Ce programme consistait à accréditer les établissements exportateurs et de leur permettre d'exporter leurs produits à l'aide d'une étiquette de certification plutôt qu'un certificat phytosanitaire. Toutefois, au début de l'été, l'ACIA a été informée que le USDA n'acceptait pas ce programme de certification et exigeait que chaque chargement exporté soit accompagné d'un certificat phytosanitaire.

L'ACIA a eu de nombreuses discussions avec les gens de l'industrie maraîchère du Québec afin de trouver une solution pratique à ce problème. Suite à de nombreuses discussions, l'ACIA a développé des ententes de conformité avec chaque exportateur de produits réglementés qui en faisait la demande. À la suite de cette entente, des certificats phytosanitaires sont émis pour chaque chargement exporté et des inspections sont faites régulièrement par les inspecteurs de l'ACIA.

La mise sur pied rapide de cette entente de conformité afin de rencontrer les exigences américaines en matière d'importation de produits réglementés à l'égard de la teigne du poireau fonctionne bien. Toutefois, la position de l'ACIA dans ce dossier demeure toujours de négocier avec le USDA afin de faire approuver le programme de certification de la teigne du poireau qui avait été élaboré en vue d'une mise en application cette année. L'ACIA espère pouvoir mettre en place ce programme de certification dès la saison de production 2008.

Novembre 2007

Agence Canadienne d'Inspection des Aliments

Samuel Dagenais, agr.

dagenais@inspection.gc.ca